



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**  
Tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,  
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras

Sont absents : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge;

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 31.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

234-12-2022

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
3. **Période de questions**
4. **Greffé**
  - 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en 2023
  - 4.2 Nomination des maires suppléants pour 2023
  - 4.3 Formation des comités municipaux
  - 4.4 Garantie des cyberrisques
  - 4.5 Dépôt des intérêts pécuniers des membres du conseil
  - 4.6 Dépôt du registre des dons
  - 4.7 Nomination de la directrice générale adjointe et du directeur général comme signataires pour des demandes de subvention
5. **Ressources humaines**
  - 5.1 Embauche d'une employée temporaire
6. **Finances**
  - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
  - 6.2 Crédit de taxes foncières
  - 6.3 PG Solutions – Renouvellement du contrat de services 2023
  - 6.4 Annulation de solde de taxe foncière
  - 6.5 Affectation des excédents de taxation pour les ordures
  - 6.6 Affectation des excédents de taxation pour les cours d'eau
  - 6.7 Retour à l'excédent non affecté des excédents affectés qui n'ont plus lieu d'être
  - 6.8 Renonciation à la récupération des intérêts de 2019 en lien avec le règlement d'emprunt #402 en raison d'une erreur administrative
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 22 novembre 2022 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
  - 8.1 Achat d'une lame pour camion en raison du déneigement
  - 8.2 Achat d'équipement de sel pour la route en raison du déneigement
  - 8.3 Soumission par appel d'offres SEAO pour l'achat d'un tracteur
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juin 2022
  - 9.2 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juillet 2022
  - 9.3 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'août 2022
  - 9.4 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de septembre 2022
  - 9.5 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'octobre 2022
10. **Urbanisme et environnement**
  - 10.1 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 17 novembre 2022
  - 10.2 Demande de PIIA, 2397, route 209
  - 10.3 Demande de PIIA rang Savary, lot 5 622 007
  - 10.4 Demande dérogation mineure, 642, rang des Dumas
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 11.1 Contrat pour les feux d'artifice de la Fête nationale 2023
  - 11.2 Contribution au financement de La Petite Bibliothèque Verte
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
  - 13.1 Demande de commandite de la Paroisse Saint-Viateur pour son souper spaghetti
  - 13.2 Demande de don Centre de Ressources familiales du Haut St-Laurent



14. Divers
15. Période de question
16. Levée de la séance

## 2. Adoption de procès-verbaux :

### 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 7 novembre 2022;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

235-12-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lyne Mckenzie et appuyé par la conseillère Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

### 3. Période de questions

Monsieur le maire annonce une action que le conseil municipal désire mettre en place dès maintenant à l'approche des Fêtes. Il s'agit d'une aide alimentaire pour Noël. Nous invitons donc les gens qui ont besoin d'aide alimentaire à transmettre leurs coordonnées à l'hôtel de ville, à notre directrice générale adjointe, d'ici au 16 décembre. Nous invitons également les gens qui désirent faire des dons monétaires à les transmettre à l'hôtel de ville d'ici au 16 décembre. La Municipalité remettra des certificats-cadeaux aux Franlinois et Franklinoises qui en ont besoin durant la semaine du 19 décembre. Donnez généreusement!

Avant le début de cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

- Il est demandé si la Municipalité allait contribuer à La Petite Bibliothèque Verte? Réponse : oui, nous allons contribuer et ce sera confirmé ce soir avec l'adoption de la résolution au point 11.2.
- Où en est-on avec l'accès à l'eau potable, notamment sur la rue de l'Église, au nord de la route 201? Réponse : nous allons pouvoir nous pencher rapidement sur cet enjeu afin de vous offrir des alternatives pour avoir accès à l'eau potable. Un plan d'action sera mis en place à ce sujet.
- Un citoyen mentionne qu'une pétition a été remise à l'hôtel de ville suggérant des mesures à prendre pour le prochain budget municipal. Il est alors demandé ce que le conseil municipal va faire de tout cela? Réponse : les travaux sur le budget municipal débutent et nous allons analyser toutes les options possibles, dont ces suggestions, afin d'offrir des services de qualité aux citoyens, tout en respectant la capacité de payer des contribuables. De plus, nous allons faire toutes les recherches possibles afin de profiter de chaque occasion de subvention accessible pour maximiser l'utilisation de l'argent des citoyens de Franklin/Saint-Antoine-Abbé.
- Il est demandé ce que le conseil municipal compte faire concernant la capacité du réseau d'aqueduc et le développement résidentiel. Réponse : la firme Aqua Data complète en ce moment une étude qui pourra nous éclairer à ce sujet. Nous pourrions nous y fier pour entrevoir les différentes possibilités.
- Un citoyen mentionne à nouveau la pétition qui a été remise à l'hôtel de ville, mais précise qu'il va relire le même texte, en anglais cette fois-ci, posant la même question en anglais. Réponse : la même réponse est donnée par le conseil municipal, mais en anglais afin de s'adresser à l'interlocuteur dans la langue de son choix.
- Il est demandé quel est le cash-flow nécessaire pour faire un règlement d'emprunt? Réponse : un cash-flow est nécessaire pour un fonds de roulement pour les opérations courantes de la Municipalité. Un règlement d'emprunt doit être taxé puisque c'est un emprunt.
- Il est demandé pourquoi construire des jeux d'eau? Réponse : les citoyens ont déjà été sondés et les jeunes familles avaient répondu qu'ils désiraient avoir accès à des jeux d'eau. Nous voulons donc répondre aux besoins d'une majorité de la population.



- Il est demandé pourquoi il n'y a pas de résidences privées pour aînés. Réponse : tous les membres du conseil municipal confirment qu'ils sont grandement ouverts à ce que des promoteurs développent des projets de résidences privées pour aînés et que nous sommes complètement disposés à faciliter leur arrivée. Si vous connaissez des promoteurs, dites-leur de nous contacter et nous allons les aider dans les démarches. Nous comprenons que les gens aiment vivre, grandir et vieillir à Saint-Antoine-Abbé et Franklin et nous serions bien heureux de leur offrir cette alternative par l'entremise d'un promoteur privé.
- Question : Combien de nouvelles maisons y a-t-il à Saint-Antoine-Abbé? Réponse : on doit se concentrer sur ces questions-là. Durant la 1<sup>e</sup> année de notre mandat, nous nous sommes concentrés sur le fait de renforcer l'état-major pour remettre l'administration sur pied. Nous savons que nous avons des projets à préparer pour la prochaine année et nous comptons voir au développement résidentiel également.
- Il est demandé s'il va y avoir des hausses de taxes en 2023. Réponse : Nous allons nous pencher là-dessus dès maintenant avec les travaux du budget municipal 2023.
- Il est demandé ce que vous allez faire avec le surplus non-affecté. Réponse : nous travaillons actuellement sur le budget municipal en 2023. De plus, nous travaillons aussi à corriger les erreurs du passé. Nous rattrapons le retard de plus d'un an au niveau de la comptabilité municipale.
- Il est demandé pourquoi nous aurions besoin d'un nouveau tracteur alors que nous en avons déjà un. Réponse : notre tracteur actuel a passé l'équivalent de plus de 8 semaines au garage cette année et nous avons dû dépenser près de 30 000 \$ en réparations. Ce tracteur n'est plus fiable et se brise régulièrement. Nous devons être mieux outillé pour faire face aux opérations importantes de déneigement. Nous voulons nous assurer de donner un service impeccable, notamment pour le déneigement.

#### **4. Greffe**

##### **4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2023**

**II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

236-12-2022

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** ce Conseil adopte le calendrier 2023 des séances régulières du conseil municipal, tel que déposé par la direction générale:

##### **Calendrier des séances du Conseil 2023**

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Lundi 9 janvier 2023           | - Lundi 3 juillet 2023   |
| - Lundi 6 février 2023           | - Lundi 7 août 2023      |
| - Lundi 6 mars 2023              | - Mardi 5 septembre 2023 |
| - Lundi 3 avril 2023             | - Lundi 2 octobre 2023   |
| - Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023 | - Lundi 6 novembre 2023  |
| - Lundi 5 juin 2023              | - Lundi 4 décembre 2023  |

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au Centre récréatif, au 2555, rue du Parc dans Saint-Antoine-Abbé, à 19 h 30.

ADOPTÉE

##### **4.2 Nomination des maires suppléants pour 2023**

**ATTENDU QU'**il convient de désigner un pro-maire en cas d'absence du maire Yves Métras;

237-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**DE NOMMER** le conseiller Nathaniel St-Pierre, à titre de pro-maire pour une période de six (6) mois, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, et pour les mois subséquents;  
**DE NOMMER** la conseillère Lyne McKenzie, à titre de pro-maire pour la deuxième période de six (6) mois, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

##### **4.3 Formation des comités municipaux**

**ATTENDU QU'**il convient de réviser la composition des comités municipaux;

238-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** les Comités soient formés comme suit :



Comité Sécurité civile (Premiers répondants)	- Yves Métras
Comité Incendie	- Mark Blair - Marc-André Laberge
Comité Travaux publics et déneigement	- Éric Payette
Comité OHHSL	- Éric Payette
Comité de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon	- Simon Brennan
Comité Ressources Humaines de la Municipalité	- Yves Métras - Lyne Mckenzie - Éric Payette
Comité Sûreté du Québec	- Yves Métras - Nathaniel St-Pierre
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	- Nathaniel St-Pierre - Mark Blair
Comité de Développement économique	- Éric Payette - Lyne Mckenzie - Simon Brennan

ADOPTÉE

#### **4.4 Garantie des cyber risques**

ATTENDU QUE les municipalités sont de plus en plus sujettes aux cyberrisques;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec demande de recevoir la proposition de Garantie des cyberrisques à chaque renouvellement, peu importe l'option en vigueur;

239-12-2022

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal retienne l'option A lors du renouvellement de ses assurances, qui sera confirmée d'ici au 15 décembre par la direction générale.

ADOPTÉE

#### **4.5 Dépôt des intérêts pécuniers des membres du conseil**

La Municipalité doit transmettre un relevé annuel identifiant les membres du conseil de la Municipalité de Franklin ayant déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires. La direction générale recueille les déclarations et procède à l'envoi de celles-ci au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

240-12-2022

#### **4.6 Dépôt du registre des dons**

ATTENDU QUE le greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200 \$;

241-12-2022

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier-trésorier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

La liste des dons effectués en 2022 est présentée au Conseil. Il y a dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### **4.7 Nomination de la directrice générale adjointe et du directeur général comme signataires pour des demandes de subvention**

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la qualité des services offerts via l'ensemble des programmes de subvention disponibles;

ATTENDU QUE des demandes de subvention seront déposées prochainement;

242-12-2022

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE nommer la directrice générale adjointe Mme Geneviève Carrière et le directeur général M. Simon St-Michel comme représentants de la Municipalité de Franklin afin qu'une de ces deux personnes puissent compléter les différentes demandes de subvention.

ADOPTÉE

### **5. Ressources humaines**

#### **5.1 Embauche d'une employée temporaire**

ATTENDU l'absence soudaine d'une employée en raison de problèmes de santé;



243-12-2022

**ATTENDU** la nécessité de combler rapidement le poste afin d'assurer la continuité des activités comptables et administratives de la Municipalité;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de madame Danielle Gilbert, à titre de support en comptabilité, sur une base temporaire, de façon rétroactive au lundi 28 novembre 2022.

Les conditions de travail sont consignées dans un contrat de travail.

ADOPTÉE

## 6. Finances

### 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

244-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'APPROUVER** la liste des déboursés du mois de novembre pour un montant de 416 696,64 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer d'une somme de 130 701,04 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

**D'APPROUVER** les salaires des employés et élus municipaux totalisant 49 537 \$ pour la période du 29 octobre au 25 novembre inclusivement.

ADOPTÉE

### 6.2 Crédit de taxes foncières

245-12-2022

**ATTENDU QUE** les Fermes Norbridge S.E.N.C. ont été chargés un montant en 2020 sous prétexte qu'ils ont cessé leur exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** les Fermes Norbridge S.E.N.C. n'ont pas cessé leur exploitation agricole, ce fait étant confirmé par le MAPAQ;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la Municipalité de Franklin inscrive un crédit au compte de taxes municipales des Fermes Norbridge S.E.N.C. pour le montant chargé en 2020 en raison d'une cessation d'exploitation agricole, ce qui ne fut pas le cas.

ADOPTÉE

### 6.3 PG Solutions - Renouvellement du contrat de services 2023

246-12-2022

**ATTENDU QUE** nous utilisons la plateforme de PG Solutions pour gérer l'administration de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** nous devons renouveler le contrat de service pour l'utilisation de cette plateforme en 2023;

**ATTENDU QUE** le montant du renouvellement du contrat de services de PG Solutions s'élève à 23 108 \$ pour 2023;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la Municipalité de Franklin procède au renouvellement du contrat de services 2023 de PG Solutions;

**DE** nommer le directeur général M. Simon St-Michel comme représentant de la Municipalité et de l'autoriser à signer le renouvellement de contrat.

ADOPTÉE

### 6.4 Annulation de solde de taxe foncière

247-12-2022

**ATTENDU QU'** un solde de 0,93 \$ s'est créé au compte de taxes foncières du 2543, rang des Savary en raison d'un dépôt administratif tardif;

**II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la Municipalité de Franklin annule le solde de 0,93 \$ au compte de taxes foncières du 2543, rang des Savary.

ADOPTÉE

### 6.5 Affectation des excédents de taxation pour les ordures

**ATTENDU QU'** il existe depuis plusieurs années un taux de base de taxation pour le service de collecte, transport et élimination des ordures pour chaque unité de logement



résidentiel;

248-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**  
D' affecter à l'excédent affecté tout excédent de taxation pour les ordures pour l'exercice 2022, si tel était le cas.

ADOPTÉE

**6.6 Affectation des excédents de taxation pour les cours d'eau**

**ATTENDU QU'** il existe depuis plusieurs années un taux de taxe spéciale en vertu du Règlement numéro 363 sur tous les immeubles imposables, le tout pour les travaux nécessités dans les cours d'eau;

249-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**  
D' affecter à l'excédent affecté tout excédent de taxation pour les cours d'eau pour l'exercice 2022, si tel était le cas.

ADOPTÉE

**6.7 Retour à l'excédent non affecté des excédents affectés qui n'ont plus lieu d'être**

**ATTENDU QUE** des excédents avaient été affectés à divers travaux et que ceux-ci sont réalisés;

250-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**  
**DE** retourner à l'excédent non affecté tout montant d'excédent qui avait été affecté et dont les travaux ont été réalisés.

ADOPTÉE

**6.8 Renonciation à la récupération des intérêts de 2019 en lien avec le règlement d'emprunt #402 en raison d'une erreur administrative**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin a adopté en 2019 le règlement d'emprunt #402 pour le financement d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et de voirie pour la construction d'un ensemble immobilier, cadastre 5 621 577;

**ATTENDU QUE** les citoyens ont été taxés pour ce règlement d'emprunt;

**ATTENDU QUE** des intérêts auraient dû être chargés aux citoyens qui n'ont pas effectués le paiement de cette taxe;

**ATTENDU QUE** ces intérêts n'ont pas été chargés en raison d'une erreur administrative;

251-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair  
**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**  
**QUE** la Municipalité de Franklin renonce à récupérer des intérêts qui auraient dû être chargés en lien avec le règlement d'emprunt #402 adopté en 2019 et qui ne l'ont pas été en raison d'une erreur administrative.

ADOPTÉE

**7. Sécurité publique**

**7.1 Procès-verbal de la rencontre du 22 novembre 2022 du Service incendie**

Le procès-verbal de la rencontre du 22 novembre 2022 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

**8. Transports et voirie**

**8.1 Achat d'une lame pour camion en raison du déneigement**

**ATTENDU QUE** le Service des travaux publics a besoin d'une lame sur un de ses camions pour procéder au déneigement des rues, stationnements et autres espaces publics;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été obtenues de trois entreprises, soit Centre de soudure Aubichon Inc. pour un montant de 11 350 \$ plus taxes, Leduc & Fils Inc. pour un montant de 11 725 plus taxes et Robitaille équipements pour un montant de 12 000 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la soumission de Centre de soudure Aubichon Inc. est la plus basse;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre



**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**DE** procéder à l'achat de la lame de déneigement provenant de la compagnie Centre de soudure Aubichon Inc. au coût de 11 350 \$ plus taxes;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier monsieur Simon St-Michel à signer la facture d'achat au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

### **8.2 Achat d'équipement de sel pour la route en raison du déneigement**

**ATTENDU QUE** le Service des travaux publics a besoin d'équipement de sel communément appelé une « saleuse » afin de procéder au déneigement des rues, stationnements et autres espaces publics;

**ATTENDU QUE** cet équipement de sel s'installe sur un des camions de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été obtenues de trois entreprises, soit Centre de soudure Aubichon Inc. pour un montant de 9 150 \$ plus taxes, Leduc & Fils Inc. pour un montant de 9 675 \$ plus taxes et Robitaille équipements pour un montant de 9 675 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la soumission de Centre de soudure Aubichon Inc. est la plus basse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

253-12-2022

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**DE** procéder à l'achat de l'équipement de sel communément appelé « saleuse » provenant de la compagnie Centre de soudure Aubichon Inc. au coût de 9 150 \$ plus taxes;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier monsieur Simon St-Michel à signer la facture d'achat au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

### **8.3 Soumission par appel d'offres SEAO pour l'achat d'un tracteur**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a besoin d'un nouveau tracteur pour ses fonctions usuelles en matière de déneigement et de travaux publics afin de pallier au tracteur existant qui requiert de nombreuses réparations mécaniques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé l'appel d'offres et le devis qui fait partie intégrante de l'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur sur le système électronique d'appel d'offres du Québec, appelé SEAO;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions le 2 décembre 2022 les soumissions de quatre (4) entreprises, soit la compagnie A. Phaneuf pour un montant de 176 440 \$, la compagnie équipements Colpron pour un montant de 209 836 \$, la compagnie Machinerie CH pour un montant de 191 700 \$ et la compagnie Brosseau Lamarre pour un montant de 177 599,73 \$;

**ATTENDU QU'** après analyse des soumissions, les soumissions des compagnies A. Phaneuf et Brosseau Lamarre ont été jugées conformes et qu'elles ont produit tous les documents exigés dans la demande d'appel d'offres;

**ATTENDU QU'** après analyse des soumissions, l'offre de vente d'un tracteur par la compagnie A. Phaneuf est la plus basse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

254-12-2022

**APPUYÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** ce Conseil achète à la compagnie A. Phaneuf un tracteur de marque CASE-IH de modèle VESTRUM 130 A8 2022, au coût total de 176 440 \$;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier monsieur Simon St-Michel à signer ledit contrat d'achat au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

## **9. Hygiène du milieu**

### **9.1 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour juin 2022**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juin est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### **9.2 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour juillet 2022**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juillet est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.



**9.3 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour août 2022**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'août est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

**9.4 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour septembre 2022**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

**9.5 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'octobre 2022**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

**10. Urbanisme et environnement**

**10.1 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 17 novembre 2022**

Le procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

**10.2 Demande de PIIA 2397, route 209**

ATTENDU QUE le demandeur souhaite construire un abri au-dessus de sa cage d'escalier de secours extérieur;

ATTENDU QUE la cage d'escalier dessert un logement situé à l'étage d'un immeuble appartement;

ATTENDU QUE cette construction cherche à protéger l'escalier des chutes de glace et de neige en saison hivernale;

ATTENDU QUE l'abri ne sera pas plus haut que 9 pieds et couvrira l'entièreté de la cage d'escalier;

ATTENDU QUE le domicile du 2397, route 209 est assujetti à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de sa localisation sur le territoire de Franklin;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA #365 du règlement de zonage #272 de la municipalité de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la construction de l'abri au-dessus de la cage d'escalier extérieur au 2397, route 209.

ADOPTÉE

**10.3 Demande de PIIA rang Savary, lot 5 622 007**

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 5 622 007 sur le rang Savary a déposé des demandes de permis concernant l'aménagement extérieur de son terrain;

ATTENDU QU'une de ces demandes concernent la construction d'une piscine creusée;

ATTENDU QU'une de ces demandes concernent la construction d'un cabanon;

ATTENDU QUE le cabanon aura une superficie de 19,5 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le cabanon aura une hauteur totale ne dépassant pas 3,6 m;

ATTENDU QUE les dimensions du cabanon respectent le règlement 4.2.2.2 au règlement de zonage #272;

ATTENDU QU'une de ces demandes concernent l'installation d'une clôture de bois sur le côté du terrain voisin (lot 6 515 293);

ATTENDU QUE toute ses demandes concernant l'aménagement extérieur sont assujetties à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de sa localisation sur le territoire de Franklin;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a effectué une analyse comparative entre les règlements #272 et #365 et le projet de construction soumis;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA #365 du règlement de zonage #272 de la municipalité de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan





**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'AUTORISER** l'installation et la construction des aménagements extérieurs (cabanon, piscine, clôture), en plus de suivre les recommandations du CCU quant à la façon d'installer la clôture.

ADOPTÉE

**10.4 Demande de dérogation mineure 642, rang des Dumas**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 642, rang des Dumas a déposé une demande de dérogation mineure pour modifier le coefficient d'occupation au sol (COS) de son terrain;

**ATTENDU QUE** le terrain est occupé par de multiples bâtiments à usage agricole (maison, hangar, garage, pergola, remise);

**ATTENDU QUE** le terrain a fait état d'un projet de lotissement pour délimiter une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> dans une éventuelle demande de droit acquis (ex : pour usage résidentiel seulement);

**ATTENDU QUE** tous les bâtiments sont à l'intérieur du périmètre de 5 000 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** la superficie totale des bâtiments occupés sur le terrain est de 436,36 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le terrain est assujéti à la grille de spécification 11.3.2 du règlement de zonage #272;

**ATTENDU QUE** COS demandé à la grille de spécification 11.3.22, pour la zone AB-22-1, est de 0,08;

**ATTENDU QUE** le COS du terrain loti (5 000 m<sup>2</sup>) est maintenant de 0,09, soit supérieur à ce qu'il est demandé à la grille de spécification 11.3.2;

**ATTENDU QUE** cette demande permettra de conserver tous les bâtiments déjà construits sur le terrain;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

257-12-2022

**APPUYÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'AUTORISER** la modification du COS à 0,9 dans la dérogation mineure au 642, rang des Dumas.

ADOPTÉE

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 Contrat pour les feux d'artifices de la Fête nationale 2023**

**ATTENDU QUE** des services d'artificiers pour une Fête nationale se réservent une année à l'avance;

**ATTENDU QUE** l'entreprise BEM offre un excellent service;

258-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'ACCEPTER** la proposition de contrat de la compagnie BEM pour des services de feux d'artifices pour le 24 juin 2023 au coût de 11 497,50 \$, taxes incluses;

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier monsieur Simon St-Michel à signer ledit contrat au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

**11.2 Contribution au financement de La Petite Bibliothèque Verte**

**ATTENDU** la réception d'une demande de renouvellement de l'entente entre La Petite Bibliothèque Verte de Huntingdon et de la Municipalité de Franklin;

**ATTENDU** l'intérêt de la Municipalité à offrir ce service culturel à ses citoyens;

259-12-2022

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**APPUYÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la Municipalité de Franklin renouvelle l'entente pour 2023 au montant de 3 472 \$ afin de permettre à ses citoyens d'avoir accès gratuitement aux services offerts par La Petite Bibliothèque Verte de Huntingdon.

ADOPTÉE

**12. Développement économique**

Aucun point.



### 13. Correspondance

#### 13.1 Demande de commandite de la Paroisse Saint-Viateur pour son souper spaghetti

260-12-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMETTRE une contribution d'aide financière de 1 000 \$ à la Paroisse Saint-Viateur pour son souper spaghetti.

ADOPTÉE

#### 13.2 Demande de don - Centre de Ressources familiales du Haut St-Laurent

261-12-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMETTRE une contribution d'aide financière de 100 \$ au Centre de Ressources familiales du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

### 14. Divers

Demande de M. Marcel Leclerc pour procéder au remboursement immédiat.

Proposé par Mark Blair

Secondé par Eric Payette

### 15. Période de questions

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

- Il est demandé si l'inspecteur municipal vérifie la hauteur de la nappe phréatique avant d'autoriser la construction d'une maison. Réponse : il y a eu un manque là-dessus par la personne responsable de l'urbanisme dans le passé. On va tenir ça en considération. Nous allons tenir compte de cet aspect lors des autorisations de construction de maison.
- Il est demandé quel est le montant des intérêts non chargés de 2019 au point 6.8. Réponse : nous allons devoir vérifier pour donner la réponse exacte et nous vous reviendrons.
- Il est demandé ce que nous allons faire avec l'actuel tracteur. Réponse : la valeur du tracteur actuel est d'environ 35 000 \$. Comme ce tracteur peut encore nous rendre quelques services, nous allons le conserver et s'en servir comme back-up.
- Il est demandé si nous avons obtenu le devis technique pour le tracteur que nous désirons acheter via l'appel d'offres sur SEAO. Réponse : oui, nous avons reçu le devis technique et ça correspond bien à nos besoins.
- Il est demandé si la faucheuse est entretenue. Réponse : oui, la faucheuse est entretenue.
- Les membres du conseil municipal reçoivent des félicitations pour le travail accompli de même que des vœux pour un beau temps des Fêtes.
- Il est demandé si nous pouvions avoir accès à la bibliothèque d'Ormstown au lieu de La Petite Bibliothèque Verte. Réponse : en raison de la nature de la bibliothèque d'Ormstown, il n'est pas possible de s'y joindre. C'est pourquoi nous offrons le service de la Petite Bibliothèque Verte.
- Il est demandé s'il est possible d'avoir un endroit pour déposer les matériaux de construction. Réponse : nous convenons qu'il serait préférable d'avoir accès à un tel endroit afin d'éviter que les gens en disposent de toutes les façons possibles. Nous sommes en réflexion pour analyser les différents besoins et nous allons pouvoir prochainement aller de l'avant. Nous allons donc travailler sur une alternative.



- Les membres du conseil municipal reçoivent des remerciements pour avoir fait l'espace de stationnement pour les vétérans.

**16. Levée de la séance**

**Il EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

262-12-2022

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la séance soit levée. Il est 21 h 06.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 5 décembre 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Yves Métras,  
Maire

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier